

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 octobre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Alain GENGE

**Délibération n°2022-132**

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**CONTRACTUALISATIONS  
PROGRAMME LEADER 2023-2027 – ORGANISATION DU PORTAGE**

Depuis la dissolution du PETR du Pays de Saint-Brieuc au 31 décembre 2021, le portage du programme « LEADER » est géré par Lamballe Terre & Mer pour le compte des territoires de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Lamballe Terre & Mer porte toutes les missions incombant à l'animation et la gestion du programme Leader et les agents en charge de ces missions : animation, organisation du comité de programmation, gestion (demandes de subvention et de paiement), suivi,

évaluation, communication. L'organisation de ce portage par Lamballe Terre & Mer pour les deux EPCI nécessite l'établissement d'une convention pour en définir et préciser les modalités dont notamment :

- L'organisation mise en place et les moyens humains dédiés,
- La durée de la convention : durée du programme LEADER complémentaire 2022 et période du futur programme 2023/2027, jusqu'au paiement du solde financier,
- La répartition des charges financières et remboursements entre les deux EPCI, la clé de répartition étant la population légale municipale des territoires concernés par le programme.

Vu :

- La délibération n°2021-173 du 12 octobre 2021 validant le portage de programme Leader par Lamballe Terre & Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les territoires de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- L'avis favorable du bureau communautaire du 18 octobre 2022

Considérant le projet de convention transmis aux conseillers,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les modalités d'organisation du portage du programme Leader entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022